

Arrêté n° 25/196/CM

Arrêté modificatif de composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail du Comité Social Territoriale

VU

- Le Code Général de la Fonction Publique ;
- Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;
- La délibération HN 001-8065/20/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 9 juillet 2020 relative à l'élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La délibération FBPA-021-11708/2022/CM du 5 mai 2022 relative à la fixation du nombre de représentants du Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et décision de recueil de l'avis des représentants de l'établissement ;
- La délibération FBPA-034-12940/22/CM du 15 décembre 2022 relative à la fixation du nombre de représentants suppléants désignés à la Formation Spécialisée du futur Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté modificatif n° 24/522/CM du 23 octobre 2024 de composition du Comité Social Territorial ;
- Le procès-verbal du 8 décembre 2022, établi par le bureau centralisateur, portant recensement des votes et la proclamation des résultats de l'élection professionnelle du jeudi 8 décembre 2022 des représentants du personnel au Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté initial n° 23/179/CM du 14 mars 2023, les arrêtés modificatifs n° 23/212/CM du 5 avril 2023, n°23/276/CM du 1^{er} juin 2023, n°23/414/CM du 13 septembre 2023, n°24/121/CM du 19 mars 2024, n° 24/169/CM du 17 mai 2024, n°24/486/CM du 5 septembre 2024, n°24/550/CM du 29 octobre 2024 et n°25/132/CM du 21 février 2025 portant composition de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail du Comité Social Territorial suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022.

CONSIDÉRANT

Pour le collège des représentants de l'administration de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

La désignation en date du 18 mars 2025 de Madame Véronique MIQUELLY en qualité de représentante de l'administration suppléante en remplacement de Monsieur Christian AMIRATY ;

La désignation en date du 18 mars 2025 de Madame Sarah BOUALEM en qualité de représentante de l'administration suppléante en remplacement de Monsieur Régis MARTIN.

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté n°25/132/CM est modifié comme suit :

Sont désignés en qualité de membres titulaires et suppléants de l'administration et du personnel de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail du Comité Social Territorial :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires

- M. Martial ALVAREZ

- Mme Solange BIAGGI

- M. Guy BARRET

- M. Alain ROUSSET

- M. David GALTIER

- M. Gérard FRAU

Suppléants

- Mme Véronique MIQUELLY

- M. Frédéric GUELLE

- M. Roland MOUREN

- Mme Emilie CANNONE

- M. Philippe GINOUX

- Mme. Laurence SEMERDJIAN

- Mme Sarah BOUALEM

- M. Patrick GHIGONETTO

- Mme Nicole JOULIA

- M. Vincent GOYET

- M. Bruno GILLES

- M. Pierre LAGET

Reçu au Contrôle de légalité le 10 avril 2025

- M. Laurent SIMON

- M. Bernard DESTROST

- M. Christian NERVI

- M. Domnin RAUSCHER

- Mme Aima PUCCINELLI

- M. Olivier DESARNAUD

- Mme Sandra ROSSI

- Mme Isabelle ROHEE-SROKA

- Mme Christine VIAL

- Mme Nelly NANNERO

- Mme Florence BOUKENA

- Mme Aurore LEROUX

- Mme Elodie LUCHINI

- Mme Marianne REINIG

- Mme Christèle ROUBAUD

- M. Jean-Philippe D'ISSERNIO

- M. Vincent SENAME

- M. Loik QUEFFELEC

- Mme Laurence DARDHALON

- M. David SANCHEZ

- M. Bruno CAMINADE

- Mme Pascale PIETTA

- M. Cyrille NAUDY

- Mme Marina RIZZON

- M. Fabrice BARDISA

- M. Damien VILLECROZE

- Mme Aurore MATTEO

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires

- M. Ahmed AINA (FO)

- M. Francis ATOKO (FO)

- M. Thibaut BLAN (FO)

- M. Patrice AYACHE (FO)

- M. Jean-François FILOSA (FO)

- M. Josué KNOPPERS (FO)

- Mme Magali TROSSEVIN (FO)

- M. Rodolphe LAMOURETTE (FO)

- M. Gilles DREVES (FO)

Reçu au Contrôle de légalité le 10 avril 2025

- Mme. Nadège PITALUGUE (FO)
- M. Karim YAGOUB (FO)
- Mme Frédérique BONNABESSE (FSU)
- Mme Aurélie FRUIT-CAILLOL (FSU)
- M. Alain LUBRANO DI SCAMPAMORTE (FSU)
- Mme Fleur SKRIVAN (FSU)
- M. Pierre ROCHARD (FSU)
- Mme Sabrina BELLONI (UNSA)
- M. Michel KROL (UNSA)
- M. Franck PAPAIN (UNSA)
- Mme Dominique MACCARI (CGT)
- M. Alain BROSSEAU (UNION)
- M. Pascal MANS (FO)
- M. Laurent PARRINELLO (FO)
- M. Florent VICO (FO)
- M. Chérif TELMAT(FO)
- Mme Dalila BELKAMSA (FSU)
- M. Laurent BENAC (FSU)
- M. Yannick BLANC (FSU)
- M. Fabien DUMAS (FSU)
- Mme Aïssa FETIMI (FSU)
- M. Cyril AUGEREAU (FSU)
- Mme Leila IKHLEF (FSU)
- M. Mokhtar BEN SAID (FSU)
- M. Jérémy PORTE (FSU)
- M. Mohamed REKAIKI (FSU)
- M. Michael BLAVIER (UNSA)
- Mme Maëlle BLAVIER (UNSA)
- M. Jean-Marie BOURDET (UNSA)
- Mme Diane PAGE (UNSA)
- M. Bruno PORTAL (UNSA)
- Mme Isabelle SCHONG (UNSA)
- M. Maxime GRAND-JEAN (CGT)
- Mme Immane WILD (CGT)
- M. Patrick BRUCHON (UNION)
- M. Roger DOMENGET (UNION)

Article 2 :

Monsieur Martial ALVAREZ assure la présidence de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail du Comité Social Territorial.

En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Monsieur David GALTIER assurera cette même présidence.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de son affichage et que le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

Monsieur Le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 10 avril 2025

Martine VASSAL